FAMILLE RAVOIRE
Depuis 1538

Road map environnementale
ÉDITION 2026

TABLE DES MATIÈRES

	INTRODUCTION	1
I.	CALCUL DU BILAN CARBONE	1
II.	RESPECT DE LA BIODIVERSITE	2
III.	IMPACT EAU ET DECHETS	2
IV.	RESSOURCES AFFECTEES	3

INTRODUCTION

Tel que définit dans nos statuts, « Famille Ravoire entend générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités. Dans le cadre de cette démarche, le Président s'engage à prendre en considération (i) les conséquences sociales, sociétales et environnementales de ses décisions sur l'ensemble des parties prenantes de la Société, et (ii) les conséquences de ses décisions sur l'environnement ».

Nous avons conscience que nos activités génèrent des impacts sur l'environnement et nous nous engageons à connaitre puis réduire ces impacts en adoptant des pratiques plus durables sur notre chaine de valeur.

I. CALCUL DU BILAN CARBONE

Engagement

Mesurer notre empreinte carbone entreprise afin de soutenir l'ambition mondiale de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C définit lors des Accords de Paris.

Nous avons calculé notre premier Bilan Carbone sur l'année 2021. A travers ce premier exercice nous apprenions que la majorité (53%) de nos émissions sont liées aux vins présents dans les bouteilles. Notre deuxième pôle le plus émissif est les emballages notamment en verre (33%).

En 5 ans, notre chaine de valeur a bien évolué, et nous avons pu essayer de nouvelles actions comme le réemploi des bouteilles.

Nous nous engageons à recalculer notre bilan carbone au plus tard pour mai 2027. L'objectif est de connaitre nos nouveaux impacts et le résultat des premières actions menées.

Nous pouvons citer :

- Depuis 2022, la gamme Maison Ravoire utilise des bouteilles aptes au réemploi et cela a impliqué plusieurs changements comme l'adoption d'une bouteille compatible au lavage.
- Depuis 2022, sur notre site à Salon de Provence, nous permettons aux clients de déposer facilement les bouteilles consignées contre un bon d'achat d'une valeur de 1€ sur notre boutique en ligne.
- Nous nous engageons au sein de la filière pour diffuser les bonnes pratiques avec notamment un retour d'expérience concret.

II. RESPECT DE LA BIODIVERSITE

Famille Ravoire connait et reconnait l'importance de la biodiversité d'une part pour la santé des hommes et des femmes et d'autre part pour la nécessaire survie des vignes indissociable de la production de vin.

Notre ambition est de :

1) Mesurer notre dépendance et notre empreinte sur la biodiversité d'ici décembre 2027. Cela inclut les parties prenantes externes impliquées comme les vignerons.

2) Soutenir deux projets visant à restaurer les écosystèmes endommagés d'ici juin 2028.

Ces projets seront issus d'une étroite collaboration avec nos vignerons partenaires.

III. IMPACT EAU ET DECHETS

Impact sur l'eau

Famille Ravoire estime qu'il est important de préserver les ressources en eau pour les générations futures. Dans le but de préserver son impact sur l'eau, Famille Ravoire se donne comme objectif de :

1) Auditer sa propre consommation d'eau avant juillet 2027.
2) Vérifier le bon cycle de traitement de l'eau dans les étapes de fabrication avant juillet 2027. Cela inclut les parties prenantes externes impliquées.

Impact sur les déchets

Famille Ravoire se base sur l'approche des « 3R » : Réduire, Réutilise et Recycler. En termes de réduction des déchets :

- Sensibiliser 100% des salariés à la réduction des déchets une fois par an dès 2026.
- Réduire les perturbateurs de tri sur les emballages avant décembre 2027.

IV) RESSOURCES AFFECTEES

Pour assurer la mise en œuvre de notre road map environnementale, Famille Ravoire a confié à une équipe dédié le suivi de stratégie climat. Cette équipe est composée d'un consultant RSE Externe et de la directrice marketing et développement.

Cette dernière est également membre du comité de direction, ce qui garantit un suivi stratégique au plus haut niveau et une prise en compte des enjeux environnementaux dans les décisions d'entreprise.

Cette road map est mise à jour, présentée et validée en comité de direction tous les 2 ans (24 mois). Il s'agit de l'instance de gouvernance la plus haute de l'entreprise.